

Suite aux nouvelles décisions préfectorales dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, de nouvelles restrictions sont en vigueur à compter de samedi 24 octobre :

INTERDIT

- ✦ La pratique sportive pour le **public ADULTE** (18 ans et +) dans les salles municipales fleurbaisiennes est interdite. Sont concernés : salle de sport, Dojo, salle couverte de tennis, stade couvert de pétanque, salles polyvalentes (centre socioculturel, MJC et maisons des loisirs)
- ✦ L'accès aux vestiaires, club-house et buvette de ces installations est également interdit.

✦

AUTORISÉ

✦ Les activités sportives pour les **MINEURS** (scolaires, périscolaires, associatif) dans les salles sont autorisées. Le port du masque est obligatoire pour les adultes déposant les enfants, il leur est interdit de rester dans les salles et aux abords). Pour rappel, les animateurs doivent porter le masque en continu. Les vestiaires, club-house et buvette sont fermés.

✦ La pratique sportive pour les adultes comme les mineurs reste possible dans tous les équipements sportifs de plein air (terrains de football, tennis, pétanque, BMX,...) selon les protocoles sanitaires en vigueur.

✦ Les activités associatives autre que sportives restent possibles pour tous si le port du masque en continu et la distanciation d'1 m entre chaque participant est possible.

Dans tous les cas, les activités devront se conformer aux horaires permettant aux pratiquants de respecter le couvre-feu entre 21H00 et 6H00.

Chaque association est tenue d'appliquer strictement ces consignes qui s'ajoutent aux protocoles sanitaires déjà en application. Tout manquement fera l'objet d'un arrêt immédiat de l'activité et jusqu'à nouvel ordre.